

Restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre

1995/0254(COD) - 13/11/1996 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de M. José ESCUDERO (PPE, E), le Parlement européen a approuvé, sans amendements, la position commune du Conseil modifiant l'annexe de la directive 93/7/CEE concernant la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre.